

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Yves BIGOT

Absent excusé : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL)

Date d'envoi de la convocation : 2 juillet 2025

Absent : M. Daniel BONHOMME

Nombre de membres en exercice : 14 **nombre de Présents** : 12 **nombre de Votants** : 13

DELIBERATION 59/2025 – 3.3 PATRIMOINE – REVISION DU LOYER
DE L'APPARTEMENT 9B RUE DE LA MAIRIE – DEPART DU
LOCATAIRE

Monsieur LECOINTRE AUGAGNEUR informe l'assemblée, du départ de Monsieur Cyril BROEKHOVE, locataire de l'appartement au 9B rue de la Mairie et propose d'augmenter le montant du loyer dès que le logement sera libre.

En fonction de ces dispositions, et conformément à la clause de révision des loyers prévue dans chaque contrat de location, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **De FIXER** les montants mensuels des loyers comme suit et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **De FIXER** le montant du loyer de l'appartement sis 9 B rue de la Mairie, à 480 € par mois, dès que le locataire actuel aura quitté le logement.

ADRESSE	NOM du LOCATAIRE	DATE D'ENTRÉE	MONTANT DU LOYER	PROCHAINE DATE DE RÉVISION
9B, rue de la Mairie	BROECKHOVE Cyril	14/11/2022	438.16 € (loyer actuel) Nouveau loyer : 480 €	Départ fin septembre 2025
9A, rue de la Mairie	BNOUN Edwige FIEROBE Loïc	08/07/2024	470 €	8 novembre (IRL 1 ^{er} trimestre)
3, rue du Chemin Creux	BARIANTOS philippe et céline		500 €	1 ^{er} décembre (IRL 3 ^{ème} trimestre)
5, rue du Chemin Creux	PANVERT Roland et KOROMANGA Laëtitia	01/04/2022	763.45 €	1 ^{er} avril (IRL 4 ^{ème} trimestre)
2 bis A, rue de la Boussaquière	BOURROUX philippe	01/06/2021	274.43 €	Sans objet
Maison de Santé Cellule 2	Docteur BOUCHAREINE	01/05/2015	297.36 €	1 ^{er} mai (IRL des activités tertiaires 4 ^{ème} trimestre)
Maison de Santé Cellule 1	Docteur PINTIAUX	01/11/2014	298 €	1 ^{er} novembre (IRL activités tertiaires 2 ^{ème} trimestre)
Maison de Santé Cellule 4	Infirmiers Vincent HARDY Brendan GAUTIER	01/09/2021	293.74 €	1 ^{er} septembre (IRL activités tertiaires 1 ^{er} trimestre)

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 16 juillet 2025
et transmission en Préfecture, le 16 juillet 2025
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 9 juillet 2025
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Yves BIGOT



